



Rencontre avec le Directeur général adjoint Guillaume Robert le 19 mai 2026

Présents :

Pour la direction : David Hiraut, Yannick Philouze, Mylène Orange-Louboutin, Muriel Petitjean, Fanny Rosso

Pour la DG : Guillaume Robert, Yannick Girault

Pour la CGT : Jean-François Lebé, Stéphanie Provost

Pour Solidaires : Karine Lehec, Olivier Boudard

Pour la CFDT : Anaïs Geffray, Julie Delamarche

Guillaume Robert commence l'échange en remerciant les organisations syndicales de leur présence. Il a visité le tout nouveau service CGF Justice et trouve qu'il fonctionne bien. Les décrochés de téléphone, l'accueil du public et les échanges avec les partenaires sont déjà satisfaisants pour lui.

La CGT considère que 45 minutes d'échanges entre les organisations syndicales et la DG sont insuffisantes vu la dégradation des conditions de travail dans les services. De même, la CGT débute cette réunion en insistant sur la santé mentale et les risques psycho-sociaux, qui semblent être une politique menée par la DGFIP ; nous avons rappelé le triste bilan de collègues ayant mis fin à leurs jours en 2025.

Une seule déclaration liminaire lue, celle de la CFDT qui évoque la TCA. En effet, cette organisation a mentionné : « La CFDT avait proposé la création de deux services supplémentaires pour accueillir les agents des services des CER et des CEA ».

Guillaume Robert répond sur les risques psycho-sociaux en précisant que dans le cadre de réunions avec les organisations syndicales nationales, des groupes de travail ont été constitués afin d'apporter des solutions face aux drames rencontrés. Cependant, il considère que lors de suicides ou tentatives de suicides, il n'est pas possible de dissocier les causes professionnelles des causes personnelles.

Il a ensuite abordé la question de la diversité sociale, en appuyant sur le fait que la DRFIP 35 était particulièrement réceptive à ce sujet à travers les formations proposées.

Concernant la mise en route du CGF Justice depuis sept semaines, il estime logique que les conditions soient difficiles au début. Pour lui, les délais de paiement sont en hausse mais restent corrects. En juin, ce service pourra bénéficier de recours à des vacataires.

Concernant la fermeture du CER et du CEA, il donne le chiffre de moins 70% de paiements par chèques entre 2014 et 2026. Les chèques représentent moins de 5 % des paiements à la DGFIP, ce qui équivaut encore à plusieurs millions. Il confirme que la décision de ne pas réinvestir dans des moyens de traitement des chèques est réelle et volontaire. Le but est de parvenir à diviser le nombre de chèques reçus par 4, quitte à forcer la main aux récalcitrants et à faire appel à des vacataires.

La CGT continue à défendre le chèque comme moyen de paiement, et demande si la DGFIP veut véritablement interdire le chèque ?

Réponse de Guillaume Robert : « *Il n'est pas question d'interdire le chèque, parce que la loi l'empêche* ». Il appuie la décision de fortement diminuer ce moyen de paiement en expliquant qu'il est plus facile de frauder par le chèque, que par tous les autres moyens de paiement. De toute façon, pour la DG, il n'y a aucun retour en arrière sur la fermeture des CEA/CER. En complément, dans le cadre des revendications des collègues de ces centres, et l'obtention d'une prime de fermeture, celle-ci ne sera pas allouée, considérant que les centres de Lille et Créteil n'en avaient pas été bénéficiaires lors de leur fermeture.

La CGT remarque que la direction peut évoluer et laisser des primes aux agents...

La décision est actée de plus ou moins obliger certains secteurs à ne plus régler par chèques (notamment les régies....et les personnes âgées).

La CGT évoque les fraudes massives numériques, nettement plus préjudiciables qu'une falsification de chèque, précisant qu'il est bien dommage d'obliger les agents à quitter un poste de travail qu'ils apprécient.

La directrice indique qu'elle sera attentive à autoriser les détachements des agents des CER/CEA, dès lors qu'il y aura une baisse de charge de travail. Il n'est pas question d'obliger l'ensemble des agents à rester sur le site jusqu'à sa fermeture. Les collègues ont eu des présentations de services et ils pourront se rendre en immersion dans différents services.

La CGT rappelle que suite à de multiples fiches de signalement rédigées par les collègues des CGR de Rennes et de Fougères concernant une application Ocapi en mode très dégradé concernant les conditions de vie au travail, impactant aussi directement la qualité du service public rendu (non paiements des pensions, erreurs et anomalies diverses et variées qui s'additionnent au fil des mois), un droit d'alerte intersyndical avait été déposé auprès de la directrice le 20 avril. Ce droit d'alerte devait être suivi d'une procédure réglementaire. La directrice a tardivement lancé une enquête suite aux interpellations des organisations syndicales. La CGT considérant qu'il s'agit d'un danger grave et imminent pour les collègues, la directrice s'obstine à ne pas entendre cet argument pourtant fondé. Elle se défend du délai de 24h non respecté, par son besoin de temps pour étudier la situation. Or l'enquête devait être lancée dans les 24h suivant le dépôt du droit d'alerte.

Guillaume Robert considère, à l'image des propos de la directrice, que l'application Ocapi s'améliore, à travers notamment des contacts avec le Service des Retraites de l'État, ainsi que de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il considère que l'utilisation des fiches de signalement des collègues via SignalFiP n'était pas forcément l'outil le plus adapté. Pour lui, SignalFiP est une application essentiellement consacrée aux violences et incidents en interne et en externe.

Or, les collègues ont déclaré dans leurs fiches de nombreux incidents avec des usagers, et ils ont aussi décrit la violence psychologique très forte ressentie à cause des dysfonctionnements d'Ocapi.

Leur utilisation des fiches de signalement est au contraire parfaitement justifiée ! C'est d'ailleurs ce qui a obligé la directrice à réagir.

Suite à l'information concernant la restructuration annoncée de la TCA à compter du 1^{er} septembre 2026, la CGT dénonce les impacts importants sur les conditions de vie au travail. Elle remet son tract à Guillaume Robert et à la directrice, et demande une réponse écrite suite à l'interpellation du Pôle Ergonomique du Ministère.

Enfin, la CGT interroge le DGA sur la future prime carburant et son impact sur les agents des SIP, en pleine campagne.

Pour le DGA, les agents ne seront pas submergés de demandes (par téléphone, à l'accueil ou par mail) parce qu'un simulateur a été créé et un site sera mis en place. Le « vrai test » interviendra le 27 mai. Une FAQ sera publiée et mise à disposition. Le déploiement de cette prime devrait bien se passer, sans tsunami, et sans que les agents ne se retrouvent noyés. La DG dispose d'un reporting jour par jour des demandes et des appels.

En espérant que le simulateur ne tombe pas en panne.....

La délégation CGT Finances Publiques 35